Préparer votre héritage numérique

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.

MOURIR DANS LA DIGNITÉ CANADA

Un utilisateur d'Internet crée en moyenne 100 comptes en ligne. Il est déjà difficile de gérer nos propres comptes et identifiants de connexion, mais imaginez si vous deviez le faire pour une autre personne. *Par où commenceriez-vous?*

Un héritage numérique est une démarche par laquelle vous consignez tous vos comptes en ligne pour en faciliter l'accès à votre mandataire* en cas de maladie, ou à votre exécuteur testamentaire* à la suite de votre décès. Le présent document offre d'aider à préparer cet héritage numérique, que ce soit le vôtre ou celui d'une autre personne (un parent ou un grand-parent).

Il est recommandé de conserver les renseignements pour accéder aux comptes (mots de passe et NIP) séparément de cette liste. Discutez avec votre conseiller en succession de la manière dont il communiquera à votre mandataire ou à votre exécuteur testamentaire les renseignements pour accéder à vos comptes. Ces renseignements sont souvent consignés dans une note ajoutée à votre testament.

Accomplir cette tâche dès maintenant allégera le fardeau de vos proches et leur évitera nombre de formalités administratives pendant des moments difficiles. Cela peut également réduire les complications dans la mise en œuvre d'autres aspects de votre planification successorale. Cependant, choisissez avec discernement les personnes à qui vous confiez votre héritage numérique ; confier à quelqu'un vos comptes en ligne lui donne accès à une grande quantité de renseignements et vous expose à certains risques.

REMARQUE : Votre héritage numérique peut également indiquer ce que vous souhaitez laisser, ou supprimer, dans l'univers numérique, comme vos comptes de médias sociaux, un site web et des photos. Vous pourriez vouloir un temps conserver certains comptes de médias sociaux à des fins mémorielles, mais les supprimer ensuite pour réduire les risques de détournement.

*Le terme varie selon les juridictions provinciales.

Préparer votre héritage numérique

RESSOURCES UTILES

Pour obtenir des renseignements sur la planification préalable des soins et le choix d'un mandataire, vous pouvez consulter la

Trousse de planification préalable des soins

que Mourir dans la Dignité Canada met à votre disposition gratuitement en ligne.

Télécharger des ressources sur **dyingwithdignity**.ca

ÉTAPE 1 : Dressez une liste de tous vos comptes en ligne

La première étape consiste à dresser la liste de l'ensemble de vos comptes en ligne. Si vous n'en avez pas gardé une liste à jour, la tâche peut sembler ardue. Voici une liste de comptes en ligne courants pour vous aider à commencer la démarche :

- ☐ **Courriel(s)**
- ☐ **Médias sociaux**
- ☐ **Services publics** (téléphone, électricité, câble, Internet)
- ☐ **Comptes municipaux** (taxes, eau, déchets)
- ☐ **Abonnements** (journaux, magazines)
- ☐ **Transport** (Uber, taxi, stationnement, compagnies aériennes)
- ☐ **Assurance** (santé, habitation, voiture)
- ☐ **Communication** (Zoom, WhatsApp)
- ☐ **Divertissement** (Netflix, Crave, Sports Channel, TicketMaster)
- ☐ **Magasinage** (Amazon, épicerie en ligne)
- ☐ **Points** (Air Miles, épicerie)
- ☐ **Stockage de photos et de documents**
- ☐ **Services bancaires** (placements, hypothèques)
- ☐ **Comptes de l'Agence du revenu du Canada**
- ☐ **Cartes de crédit**
- ☐ ***Code d'accès de votre téléphone mobile***
  (for two-step authentication access)

CONSEIL : Désabonnez-vous des comptes que vous n'utilisez plus, ou annulez-les. Si vous recevez régulièrement des courriels de la part d'organisations ou d'entreprises que vous suivez, au bas de chaque message électronique figure un lien « Se désabonner » sur lequel vous pouvez cliquer pour cesser de recevoir des communications.

Préparer votre héritage numérique

RESSOURCES UTILES

Rédigez vos instructions concernant votre héritage numérique dans ce **modèle à imprimer** que vous pouvez télécharger sur le site de MDDC.

Téléchargez ceci Modèle imprimable sur dyingwithdignity.ca/fr

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.
MOURIR DANS LA DIGNITÉ CANADA

ÉTAPE 2 : Choisissez un support pour conserver les renseignements

Sur quel support allez-vous enregistrer tous les renseignements sur vos comptes en ligne? Les options, les avantages et inconvénients de chacun varient selon vos préférences.

DOCUMENT OU FEUILLE DE TABLEUR NUMÉRIQUE

À l'aide de votre ordinateur, créez un tableau dans un document ou utilisez un tableur pour consigner vos comptes et les renseignements nécessaires. Vous pouvez y ajouter une protection par mot de passe pour davantage de sécurité. Consignez les renseignements suivants :

- ☐ **URL de connexion au site web**
- ☐ **Courriel associé au compte**
- ☐ **Questions personnelles pour accéder au compte**
- ☐ **Une authentification tierce est-elle activée?**
- ☐ **La fonction de renouvellement par paiement automatique est-elle activée?**
- ☐ **Qui a accès aux renseignements du compte?**

DOCUMENT PHYSIQUE

Si vous le préférez, vous pouvez aussi rédiger sur un document papier traditionnel ces mêmes renseignements pour l'ensemble de vos comptes. La sécurité est néanmoins plus problématique avec un document papier. Il est recommandé de conserver le document relatif à votre héritage numérique dans un classeur verrouillé. Indiquez à votre mandataire ou à votre exécuteur testamentaire où se trouve la clé.

APPLICATIONS DE GESTION DES MOTS DE PASSE

Des espaces numériques (site web) vous permettent d'enregistrer tous vos comptes et mots de passe. Certains sont gratuits, d'autres nécessitent un abonnement. On y accède facilement depuis un ordinateur ou un téléphone. Ils sont généralement sécurisés et nécessitent un mot de passe pour accéder à tous vos comptes. Notez le mot de passe principal et conservez-le dans un endroit sûr, comme un classeur verrouillé, afin de ne pas perdre l'accès à tous vos mots de passe.

Préparer votre héritage numérique

À PROPOS DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ CANADA

Qui sommes-nous ?

Mourir dans la Dignité Canada est l'organisation caritative nationale de défense des droits de l'homme qui s'est engagée à améliorer la qualité de la mort, à protéger les droits des personnes en fin de vie et à aider les gens à travers le Canada à éviter des souffrances non désirées.

Notre activité

Assurer un accès à des choix et à des soins de fin de vie de qualité, par la défense des droits, la sensibilisation et le soutien.

Contactez-nous :

Courriel :
info@dyingwithdignity.ca

Sans frais :
1 800 495-6156

Site web:
dyingwithdignity.ca/fr

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.
MOURIR DANS LA DIGNITÉ CANADA

ÉTAPE 2 : Désignez un exécuteur numérique

Une fois vos comptes enregistrés sur le support que vous avez choisi, vous devez désigner une personne qui disposera des instructions pour accéder à vos renseignements numériques. Le mandataire ou l'exécuteur désigné dans votre testament constituent des choix évidents, mais prenez aussi en compte les compétences techniques de la personne et sa capacité à assumer ce rôle. N'oubliez pas que vous devez choisir avec discernement cette personne pour éviter les déconvenues. Cette disposition allégera le fardeau après votre décès, mais, si la personne désignée ne remplit pas correctement son rôle, elle pourrait causer davantage de complications.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Certains comptes en ligne vous permettent de désigner une personne-ressource légataire. Par exemple, ***Google Mail*** vous permet de désigner un Gestionnaire de comptes inactif et ***Facebook*** vous permet de choisir un contact légataire.

Vous pouvez également ajouter une autre personne-ressource à certains comptes : cela peut être utile si vous rencontrez des problèmes techniques et que vous souhaitez qu'une personne de confiance soit alertée.

Faites-lui savoir si vous voulez que vos comptes de médias sociaux soient conservés à des fins mémorielles ou supprimés après votre décès. Pensez également aux photos que vous pouvez avoir sur ces comptes et si vous voulez les télécharger et les conserver, ou les supprimer définitivement.

Certains comptes disposent d'une authentification tierce : il s'agit généralement d'un SMS envoyé à votre téléphone mobile. Assurez-vous de communiquer le code d'accès de votre téléphone à votre exécuteur numérique.

Cette démarche ne se limite pas aux comptes en ligne. Vous pouvez y inclure également tous les comptes traditionnels, comme les factures de services publics, que vous recevez encore par courrier.

Ce document est un guide et ne vise pas à fournir des conseils juridiques. Des experts du domaine ont toutefois examiné ce document destiné aux personnes vivant au Canada.